



**Squash Canada – Haute performance**  
**Occasions de représentation des athlètes**  
(En date du 26 avril 2012)

### **Introduction**

1. En conformité avec les règlements de Squash Canada, précisément l'article 1.1.2, Squash Canada est tenu d'avoir deux (2) représentants des athlètes, un homme et une femme, lesquels seront élus par les athlètes qui participent au Programme des équipes nationales de Squash Canada. Les représentants des athlètes auront droit à un (1) vote chacun aux réunions des membres.
2. Le rôle des représentants des athlètes sera de représenter les intérêts de tous les athlètes de haute performance de Squash Canada.

### **Admissibilité et nomination**

3. Toute personne qui souhaite être élue représentant des athlètes de Squash Canada doit :
  - a. Être âgée de dix-huit (18) ans ou plus;
  - b. Avoir le droit en vertu de la loi de signer des contrats;
  - c. Être membre ou avoir été membre dans un passé récent de l'équipe senior nationale de Squash Canada;
  - d. Ne pas être un employé à temps plein de Squash Canada ou de ses associations membres provinciales/territoriales.
4. Toute mise en candidature au poste de représentant des athlètes doit inclure le consentement du candidat.

### **Élections**

5. Les athlètes du Programme des équipes nationales qui participent aux Championnats canadiens nationaux (seniors) qui ont lieu tous les deux ans (2013, 2015, 2017, etc.) éliront deux (2) personnes au poste de représentant des athlètes pour un mandat de deux (2) ans. Les représentants des athlètes élus peuvent exercer plus d'un mandat consécutif.
6. L'élection des représentants des athlètes sera déterminée par un vote majoritaire des athlètes du Programme des équipes nationales qui ont droit de vote (les femmes votent pour la représentante et les hommes votent pour le représentant) en conformité avec la procédure suivante :
  - a. Une seule candidature valide d'une femme — la gagnante est élue par acclamation.
  - b. Une seule candidature valide d'un homme — le gagnant est élu par acclamation.
  - c. Deux candidates ou plus, ou deux candidats ou plus — Les vainqueurs sont le candidat et la candidate qui reçoivent le plus grand nombre de votes. S'il y a égalité, un second tour de scrutin sera mené seulement pour les candidats qui se disputent un poste. Seuls les candidats ayant reçu le même nombre de voix pour un poste

apparaîtront sur le bulletin de vote. Le candidat qui obtiendra le plus de votes sera déclaré vainqueur. Des scrutins de ballottage supplémentaires seront organisés au besoin.

7. Le vote se fera à main levée ou oralement, à moins qu'un vote secret soit exigé.
8. Les représentants des athlètes élus exerceront un mandat de deux (2) ans et resteront en poste jusqu'à l'élection de leurs successeurs, sauf s'ils démissionnent, sont évincés de leur poste ou quittent leurs fonctions.

## **Responsabilités**

9. Voici les diverses responsabilités du représentant des athlètes et les diverses organisations avec lesquelles il travaillera pendant son mandat :
  - a) Athlètes CAN
    - Sa mission est de « collaborer avec les autres athlètes à la direction, à la défense et à l'information pour garantir un système sportif équitable, réceptif et favorable pour les athlètes ».
    - Assister au Forum des athlètes — conférence annuelle qui rassemble les représentants des athlètes élus de chaque FNS, une occasion pour communiquer leurs préoccupations, expériences et opinions concernant le rôle des athlètes au sein du système sportif canadien.
  - b) Squash Canada
    - Agir comme participant au Comité de haute performance.
    - Communiquer avec le Comité de haute performance au sujet des décisions qui concernent l'équipe et le Programme de haute performance.
    - Prendre part aux points à l'ordre du jour du Comité de haute performance, le cas échéant.
    - Assister à l'AGA en juin pour représenter les athlètes, ou s'il ne peut y assister, nommer un substitut.
  - c) Responsabilités
    - Représenter activement les intérêts et préoccupations des athlètes;
    - Examiner les questions d'intérêt pour les athlètes qui sont soulevées;
    - Fournir une tribune aux athlètes qui leur permet de communiquer des renseignements et des idées;
    - S'assurer que les questions d'intérêt pour les athlètes sont bien communiquées;
    - Se tenir au courant des athlètes du Programme des équipes nationales et des questions qui les touchent;
    - Connaître les politiques de Squash Canada;
    - Informer Squash Canada au sujet des besoins/statuts des athlètes du Programme des équipes nationales;
    - Recueillir et récapituler les commentaires et les suggestions annuels des athlètes au sujet de l'évaluation du programme et faire rapport à Squash Canada.

### **Représentants des athlètes 2019-2021**

#### **Homme**

Shaun De Lierre

#### **Femme**

Danielle Letourneau